

**A et F Couverture**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 141 route de Gretot**  
**76570 HUGLEVILLE-EN-CAUX**  
***Société en cours de constitution***

---

|                               |
|-------------------------------|
| <b>NOMINATION DES GERANTS</b> |
|-------------------------------|

Les soussignés :

- **Monsieur Jason FELL**  
né le 23 juin 1995 à MONT-SAINT-AIGNAN (76),  
de nationalité française,  
demeurant 141 route de Gretot 76570 HUGLEVILLE-EN-CAUX,
  
- **Monsieur Julien ANDRÉ**  
né le 29 janvier 1988 à ROUEN (76),  
de nationalité française,  
demeurant 21 rue de la Petite Plaine 76760 ECTOT-LAUBERT,

seuls associés de la Société A et F Couverture en cours de constitution se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société, le 30/09/2024, au siège social, pour désigner d'un commun accord le premier gérant.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

**PREMIÈRE RESOLUTION - NOMINATION DU GERANT**

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- Monsieur Jason FELL, demeurant 141 route de Gretot 76570 HUGLEVILLE-EN-CAUX,
- et
- Monsieur Julien ANDRÉ, demeurant 21 rue de la Petite Plaine 76760 ECTOT-LAUBERT.

Les Gérants déclarent accepter leurs fonctions et n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

## **DEUXIÈME RESOLUTION - POUVOIRS DU GERANT**

Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

## **TROISIÈME – REMUNERATION DE LA GERANCE**

En rémunération de ses fonctions, les Gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

## **QUATRIÈME - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS**

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs aux Gérants de la Société à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Fait à Hugleville-en-Caux,  
le 30/09/2024

**Les associés fondateurs**

**Monsieur Jason FELL**

  
.....

**Monsieur Julien ANDRÉ**

  
.....